

Rapport de la Commission technique

Préavis municipal n° 93 relatifs à la demande de crédit d'investissement pour la rénovation de la place de jeux du Ruttet et l'agrandissement du DDP n° 657.

Gland, le 23 mars 2026

**Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,**

La Commission technique chargée d'étudier le préavis municipal n° 93, composée de :

Nom	Groupe / Rôle
Grandjean Dimitri	GdG – 1er membre et rapporteur
Richard Daniel	GdG
Villaine Véronique	PS–Les Vert-e-s
Hochreutener Adrian	PLR
Pernet Alain	UDC

La commission s'est réunie le 17 mars 2026 à 18h30, en présence de Madame la Municipale Christelle Giraud-Nydegger, ainsi que de M. Ranfiss Trujillo, Chef de Service. M. Alain Pernet était excusé.

Remerciements

Les membres de la Commission remercient les personnes précitées pour leur disponibilité et les réponses apportées à leurs questions.

Préambule

La place de jeux actuelle du Ruttet présente aujourd'hui des signes de vieillissement et ne répond plus pleinement aux attentes des usagers. Une étude préalable a mis en évidence la nécessité d'engager des travaux de mise en conformité, rendus inévitables pour des raisons de sécurité et de réglementation.

Plutôt que de se limiter à une mise aux normes ponctuelle, il a été décidé de saisir cette opportunité pour mener une rénovation complète et ambitieuse. Cette approche permettra de transformer cet espace de jeu en un véritable parc public.

Une enquête par questionnaire a été menée auprès des usagers pour identifier leurs besoins. Il en ressort la volonté d'améliorer et sécuriser les accès, renforcer la valeur paysagère et écologique, et intégrer des aspects intergénérationnels et conviviaux.

Exposé

Nous comprenons donc que le présent préavis recherche à améliorer et sécuriser les accès, améliorer l'espace de jeu et renforcer la valeur paysagère et écologique du parc.

Dans le cadre de l'amélioration et de la sécurisation des accès, le parc se verra doté d'un accès supplémentaire. Comme expliqué dans le préavis, actuellement, seul le chemin du Ruttet est exclusivement réservé à la mobilité douce et est praticable avec une poussette. La surface du parc en elle-même ne sera pas étendue mais le DDP sera agrandi pour créer un chemin adapté aux personnes à mobilité réduite (PMR) le long du chemin de la Chavanne. La surface totale de ce chemin PMR est de 630 m² et a déjà été validée par le propriétaire foncier. Les frais de notaire pour cette opération sont budgétés à 35'000. Les accès existants seront aussi rénovés et l'accès coté Vy-Creuse sera doté d'arceaux pour les vélos et les trottinettes. Finalement, une barrière avec portails ceinturant l'entier du parc sera installée.

Cette rénovation s'accompagne de l'installation de nouveaux jeux et d'équipements, notamment d'une boîte à livres et d'un point d'eau. Le choix des jeux a été fait sur la base de l'enquête participative.

Il en ressortait que la place était utilisée par une majorité de petits enfants de 0 à 5ans qui sont accompagnés par leurs parents ou grands-parents, qui résident dans les environs de la place. La place est aussi utilisée par les crèches « Le Colibri » et « L'Amandier ». La commission ne trouve rien à redire sur le choix des jeux. En revanche, elle s'est interrogée sur le prix des fournitures et de la pose des jeux, qui paraissaient plus chers que d'autres installations, réalisées notamment au parc de la Dole. L'explication se trouve dans le fait que les nouvelles installations ne sont pas issues de séries standardisées ou produites en masse, comme il était le cas dans d'autres préavis. Les jeux sont produits individuellement et réalisés en bois suisse. La conjoncture actuelle fait que le bois suisse est particulièrement recherché et donc cher. De plus, étant des créations individuelles, ces jeux feront l'objet d'une expertise qui veillera à la conformité et à la qualité des ouvrages. Cette expertise s'assurera que les équipements sont sécurisés, réalisés dans les règles de l'art, et exempts de tout vice caché. Ces jeux feront l'objet d'une garantie de 3 ans. A noté qu'en raison des coûts dépassant 250'000.- CHF, ils ont fait l'objet d'un appel d'offres public. Le revêtement de la place sera en copeaux de bois, provenant des coupes de bois locales menées par l'AGFORS-Groupement forestier de la Serine.

Pour le chemin, il sera en grave stabilisée, compactée mécaniquement.

Pour améliorer la qualité paysagère et écologique de la place, des travaux de paysagisme seront faits.

Il s'agit de conserver la qualité ombragée de la place, qui est appréciée, tout en supprimant les plantes exotiques envahissantes au profit d'espèces indigènes. Les arbres déjà existants feront l'objet d'une attention particulière lors des travaux, qui est la raison du poste de dépense « soin aux arbres ». Les végétaux nouvellement plantés bénéficieront d'une garantie d'entretien de trois ans, ce qui garantit à la commune qu'ils seront en pleine santé au moment où elle reprendra la gestion des espaces verts. Il est à noter que le nouveau chemin PMR concentre l'essentiel des nouvelles plantations.

Vœux

La Commission souhaite que la Municipalité poursuive l'amélioration des accès piétons autour du parc, notamment côté sud du chemin de la Chavanne, et que les balançoires avec nacelles soient conservées.

Conclusions

La Commission technique recommande à l'unanimité d'accepter le préavis municipal n° 93 et de prendre les décisions suivantes :

- I. Accepter le préavis n° 93 relatif à la demande de crédit d'investissement ;
- II. Accorder le crédit de CHF 665'000.- et autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux ;
- III. Autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 665'000.- ;
- IV. Autoriser l'inscription des charges de fonctionnement au budget dès le 1er janvier 2027.

Signatures des membres de la Commission

Nom

Signature

Grandjean Dimitri

Richard Daniel

Villaine Véronique

Hochreutener Adrian

Pernet Alain